

Les élections

Pour chaque élection, il y a 6 bureaux de vote à Péronne :

- La mairie
- L'Espace Mac Orlan (2 bureaux)
- Le gymnase des remparts
- La Maison de Quartier du Mont Saint-Quentin
- La Maison de Quartier de la Chapelette

[Je souhaite m'inscrire sur les listes électorales !](#)

Les résultats des élections à Péronne

Les élections législatives des 12 et 19 juin 2022

[resultats-electionslegislatives2022.pdf \(.pdf - 216.35 Ko\)](#)

Les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

[resultats-electionspresidentielles2022.pdf \(.pdf - 197.68 Ko\)](#)

Les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

[resultats-electionsregionales2021.pdf \(.pdf - 223.03 Ko\)](#)

Les élections départementales des 20 et 27 juin 2021

[resultats-electionsdepartementales2021.pdf \(.pdf - 400.91 Ko\)](#)

Les élections municipales du 15 mars 2020

[resultats-electionsmunicipales2020.pdf \(.pdf - 226.42 Ko\)](#)

Les élections en France

L'élection présidentielle

Cette élection au scrutin universel à 2 tours permet aux électeurs d'élire le président de la République, pour un mandat de 5 ans. La prochaine élection présidentielle aura lieu en 2027.

Les élections législatives

Ces élections au suffrage universel direct permettent aux électeurs d'élire les 577 députés à l'Assemblée nationale, pour un mandat de 5 ans renouvelable. Les prochaines élections législatives auront lieu en 2027.

Les élections sénatoriales

Comme les députés, les sénateurs votent les lois et contrôlent l'action du Gouvernement. Ils représentent les collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer. La moitié des sénateurs est renouvelée tous les trois ans au suffrage universel indirect.

Les élections sénatoriales permettent à un collège électoral d'élire les sénateurs pour un mandat de 6 ans renouvelable. Ce collège électoral comprend les sénateurs, les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux (ou les conseillers des collectivités similaires à statut particulier) et les délégués des conseils municipaux.

Les élections européennes

Les élections européennes permettent aux citoyens européens d'élire les représentants au Parlement européen - ou "eurodéputés" - au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans renouvelable. Les prochaines élections européennes auront lieu en juin 2024.

Les élections régionales

Ces élections permettent aux électeurs d'élire leurs conseillers régionaux, pour un mandat de 6 ans. Les prochaines élections régionales auront lieu en mars 2028.

Les élections départementales

Ces élections permettent aux électeurs d'élire leurs conseillers départementaux, pour un mandat de 6 ans renouvelable. Les prochaines élections départementales auront lieu en mars 2028.

Les élections municipales

Ces élections permettent aux électeurs d'élire leurs conseillers municipaux pour un mandat de 6 ans renouvelable. Les prochaines élections municipales auront lieu en 2026.